

Les mardis du Groupe PLR

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, le populisme ambiant et les idéologies excessives. Il défend les libertés individuelles, prône la cohésion et met en avant l'innovation.

La rentrée politique a sonné. Le rythme de cette lettre d'information reprend, toutes les trois semaines. Quelques éléments des séances des **23, 30 août et 6 septembre 2016** sont à relever :

Nouveau député PLR pour le Jura-Nord vaudois

Dans le dernier « mardis du groupe », nous vous annonçons le départ de la députée PLR Gloria Capt du Grand Conseil, sans pouvoir mentionner le nom de son remplaçant. Pendant l'été, les choses se sont mises en place et il est désormais connu : Pierre-Alain Urfer a rejoint le groupe PLR lors de sa rentrée politique. Cet agriculteur vit à Villars-sous-Champvent, où il fut municipal. Bienvenue à lui ! Son portrait dans la prochaine *Tribune*.

Scolarisation des enfants de l'EVAM : les communes trinquent !

Dans son [intervention](#), le député PLR Stéphane Rezso soulignait les frais engendrés par la scolarisation des enfants réfugiés pour les communes, et notamment pour celle de Crissier. Celle-ci mettait, entre 2011 et 2012 sept classes à leur disposition. A l'époque, la commune n'avait pas reçu de remboursement de l'Etat pour les frais engendrés, ce qui avait poussé Stéphane Rezso à demander au Conseil d'Etat la politique cantonale en la matière. Et ce dernier a répondu : si l'Etat assumait auparavant une partie des frais, l'entrée en vigueur de la LEO, le 1^{er} août 2013, a élargi la liste des dépenses prises en compte par le canton. L'Etat prend désormais à sa charge « [...] non seulement les frais de fonctionnement – soit les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école – mais aussi ceux liés à la construction, l'entretien, la maintenance et la rénovation des locaux, installations, espaces et équipements mis à la disposition des établissements à cette fin, conformément aux dispositions de l'art. 27 LEO. L'Etat prend également en charge le mobilier et le matériel scolaire [...] » (cf. [réponse du Conseil d'Etat](#)). Les communes sont désormais au clair et l'affaire de la commune de Crissier est réglée.

Le SPJ est submergé : le PLR dépose une détermination

Dans sa [réponse](#) à l'interpellation de l'ex-députée PLR Gloria Capt intitulée « Unité d'évaluation du Service de protection de la jeunesse submergée - Quelles solutions ? », le Conseil d'Etat informe être conscient des délais d'attente existants au sein de l'Unité évaluation et missions spécifiques du Service de protection de la jeunesse (SPJ). Des délais qui peuvent aller jusqu'à 8 mois selon la députée. Pour diminuer le temps d'attente, l'exécutif met en avant l'augmentation du nombre de postes dans le service et la délégation de la prise charge d'un certain nombre de dossiers aux Offices régionaux de protection des mineurs. Il conclut son rapport en présentant un graphique montrant clairement que les demandes auprès du SPJ vont croître et déclare que, face à cette « tendance », il sera « attentif à la question des ressources nécessaires au service ». Insuffisant pour le chef de groupe PLR, Marc-Olivier Buffat (qui représentait Gloria Capt à la tribune) : « ces évaluations sont de plus en plus demandées par la justice », déclarait-il devant le plénum. « Nous ne sommes pas face à une *tendance*, comme la nomme le Conseil d'Etat, mais face à une réalité. Il est impératif d'agir et de voir la réorganisation du service », a-t-il poursuivi. Il a déposé une détermination, acceptée à la grande majorité, stipulant que « le Grand Conseil souhaite que des mesures soient prises rapidement pour améliorer le fonctionnement de l'unité d'évaluation du SPJ et accélérer le traitement des dossiers ». Le Conseil d'Etat a trois mois pour informer le Grand Conseil de l'évolution de la situation.

Réorganisation de la direction du CHUV : un coup de baguette magique et plouf, pas d'explications

Il y a du changement dans l'air au CHUV : le Conseil d'Etat a annoncé le 22 août dernier la nomination de M. Olivier Peter en tant que directeur général adjoint, dès le 1er janvier 2017, et une restructuration de la direction générale. Le chef de groupe et député Marc-Olivier Buffat a réagi à travers une interpellation : « certes, le monde hospitalier est en constante évolution, mais ces nouveautés importantes sont communiquées sans grandes explications, outre celles de faire face aux défis du futur du CHUV. Pour mieux en comprendre les enjeux, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat : sous quelle forme a été fait le recrutement de M. Peters : appel ou concours, et les raisons du choix la procédure ? La réorganisation de la direction générale a-t-elle le seul motif de l'efficacité ou traduit-elle des problèmes sous-jacents qu'il faut résoudre rapidement ? Quels sont les défis majeurs de l'institution actuellement ? Dans quel cadre financier s'inscrit cette réorganisation ? ». Tout est dit. On attend de lire la réponse du Conseil d'Etat.

N.B. : un important exposé des motifs et projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 6 septembre : l'EMPL pour l'appui au développement économique (LADE). Les détails dans le prochain *Tribune*.

😊 **La perle** : En 2015, le député et actuel chef du groupe « La Gauche POP-solidaritéS », Jean-Michel Dolivo, déposait au Grand Conseil le postulat suivant : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) doit désinvestir les énergies fossiles ! » Et un soir de septembre 2016, le 6 précisément, dans les allées du Conseil communal lausannois, on apercevait à l'ordre du jour le postulat suivant : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». Postulat déposé par M. Hadrien Buclin, élu du groupe « Ensemble à Gauche ». C'est le secrétaire général du PLR Vaud, Philippe Miauton, également conseiller communal lausannois, qui a relevé cette forte ressemblance, en la qualifiant de « recyclage ».

K La perte : le député PLR Stéphane Rezzo a souligné le temps pris par le Conseil d'Etat pour répondre à son interpellation sur les frais communaux liés à la scolarité des enfants de l'EVAM (cf. premier article). Déposée en 2013, le Conseil d'Etat aurait dû y répondre dans les 3 mois. Il lui aura fallu 3 ans... Devant la tribune, le député a relativisé : « cela a toutefois laissé le temps au Conseil d'Etat de régler la question ».

Objets PLR déposés les 23, 30 août et 6 septembre 2016 :

Postulats

- § Catherine Labouchère et consorts - [Avancée de la transition digitale : quelle stratégie numérique pour le canton ?](#)
- § Dominique Richard Bonny et consorts - [Eau lac des Rousses Haut](#)
- § Laurence Cretegy et consorts - [Politique socio-éducative, bilan actuel et vision d'avenir](#)
- § Gérard Mojon et consorts - [Orientation des jeunes après l'école : une analyse approfondie s'impose](#)

Interpellation

- § Marc-Olivier Buffat - [Nomination et réorganisation de la direction du CHUV : quelques explications sont indispensables.](#)

... à dans trois semaines !

Laurine Jobin

Groupe PLR
groupe@plr-vd.ch